

condition, je puis certainement l'appuyer. Il devrait étendre leur activité au-delà des frontières provinciales et ne pas entraver leur développement, car les coopératives, sont un grand actif pour notre pays. A cette condition aussi, j'appuierai le bill.

Je pourrais dire bien des choses si je voulais pontifier sur le mouvement coopératif comme l'a fait le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), parlant pour l'opposition officielle et qui nous a servi un si brillant exposé historique. C'est l'Est qui a contribué si constructivement au mouvement coopératif malgré ses difficultés, ses disparités et ses problèmes économiques. Nous avons été obligés d'élaborer de nouveaux types d'entreprises commerciales et des nouvelles méthodes coopératives pour concurrencer nos nombreux et riches voisins, que ce soit dans l'industrie du charbon à ses débuts au Canada ou dans l'industrie de la pêche en Nouvelle-Écosse. Le président du Conseil privé (M. MacEachen) n'est pas sans connaître ce que l'on peut presque appeler le mouvement d'Antigonish, mouvement qui a depuis longtemps dépassé de loin les limites de cette province. Il sait quel élan ont donné au mouvement coopératif ceux dont il était formé et pour qui il était vital en Nouvelle-Écosse. Ma propre circonscription, la vallée d'Annapolis, possède aujourd'hui quelques-unes des industries agricoles les plus fondamentales et progressistes, vitale ment intégrées au mouvement coopératif.

Je ne retarderai pas davantage la Chambre et peut-être le ministre parviendra-t-il à faire passer ce bill avant 5 heures.

M. McGrath: Il n'en est pas question.

M. Nowlan: Je ne m'étendrai pas davantage. Je ne citerai pas de faits ou de chiffres pour expliquer la signification qu'ont les coopératives pour mes électeurs et les habitants de la Nouvelle-Écosse. Mais il est certain que les pionniers du mouvement coopératif en Nouvelle-Écosse accueillent avec enthousiasme le bill C-177 en général, bien qu'il ait peut-être beaucoup tardé.

M. E. F. Whelan (Essex): J'aurais une ou deux remarques à faire sur le bill à l'étude. Si j'approuve de tout cœur les commentaires des nombreux députés qui m'ont précédé, sur ce magnifique bill, que l'on attendait depuis si longtemps, comme ils disent, ce n'est pas pour des raisons politiques mais à cause de mes longues années d'association avec les coopératives avant de faire partie de la Chambre. Je me suis initié aux principes fondamentaux de la démocratie grâce à mon travail avec les United Co-Operatives of Ontario, dans ma ville natale, tâche à laquelle je me suis donné avec joie avant de devenir membre ici. La mesure à l'étude, nous l'attendons depuis longtemps. A l'époque où j'étais directeur des United Co-operatives of Ontario et où le parti des orateurs qui m'ont précédé était au pouvoir, nous demandions une mesure comme celle-là et je suis heureux que la Chambre en soit enfin saisie.

Le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) ignore, dit-il, dans quelle mesure les avocats du comité de la justice et des questions juridiques sont au courant des associations coopératives et j'abonde dans le même sens.

J'espérais que l'on nous fournirait au moins l'occasion d'examiner le projet de loi.

Même si le ministre ne sait trop si la mesure à l'étude ne devrait pas être envoyée au comité de la justice et des questions juridiques, j'ose croire que le président de notre comité permettra aux gens qui connaissent le mouvement coopératif de faire connaître leur point de vue.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Un bon nombre d'entre nous ont demandé cette mesure législative depuis assez longtemps et nous sommes très heureux qu'elle voie le jour. Pour ma part, je félicite le ministre pour une mesure qui, sauf erreur, est jugée très favorablement par le mouvement coopératif. Cela ne veut pas dire que ce mouvement ne trouve pas de fautes ou de lacunes dans la mesure, mais il pense sûrement que c'est un excellent point de départ.

A ce stade, je voudrais ajouter ma voix à celle des orateurs qui ont prié instamment le ministre de déferer cette mesure à un autre comité. Je crois que le député de Saint-Jean-Est a soulevé un excellent point lorsqu'il a dit que cette occasion militait en faveur de l'établissement d'un comité du consommateur dont le ministre serait entièrement responsable.

L'hon. M. Basford: Bravo!

Mme MacInnis: Le ministre est d'accord.

L'hon. M. Basford: Je n'institue pas les comités.

Mme MacInnis: Je ne sais pas comment nous pouvons procéder à moins que le ministre ne le demande ou insiste. Si le ministre proposait l'établissement d'un comité du consommateur, il recevrait l'appui de nombreux députés parce qu'une telle mesure législative a antérieurement été déferée au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, qui est débordé de travail. En réalité, il s'agit d'un sujet qui touche au consommateur plus qu'à toute autre chose. Il est sûr que ce ne serait pas un paradis pour les légistes. Je sais qu'ils ont déjà eu leurs bons moments et qu'ils en ont probablement profité, mais cette mesure législative déborde leur compétence et devrait être soumise à ceux qui s'intéressent aux principes coopératifs.

Le ministre a dit quelque chose d'assez significatif au sujet de la mesure à l'étude. Il a dit que le gouvernement avait décidé de la présenter après tant d'années parce que les coopératives sont visées par la loi sur les corporations depuis trop longtemps et qu'on a trop souvent manipulé cette loi pour l'étendre aux coopératives. Qu'il me corrige si je me trompe, mais c'est ce que j'ai cru l'entendre dire. En l'occurrence, j'estime que ce n'est une raison suffisante pour croire que les coopératives devraient faire l'objet d'une loi générale. J'entends par là que la mesure à l'étude n'est pas tout simplement une autre mesure législative sur les entreprises commerciales. La présente mesure fait œuvre de pionnier dans les statuts du Canada, car c'est la première mesure fédérale sur les coopératives. Les coopératives sont loin d'être des entreprises commerciales ordinaires. Elles sont fondamentalement différentes. Leur mobile est différent. Il n'est pas question pour elles de concurrence mais de